



**ASSOCIATION NATIONALE OUTRE LES FRONTIERES
ANOLF / Sénégal**

114 Av – André PEYTAVIN Résidence Serigne Massamba MBACKE 2^e Etage appt. F
Tel : +221 33842 40 37 / Fax : +221 33842 40 38 / email : anolfs@orange.sn

Forum sur la Gestion Concertée des Flux Migratoires entre l'Italie et le Sénégal

21 novembre 2009 Hôtel Savana Dakar

**DISCOURS DE BIENVENUE
DU PRESIDENT DE L'ANOLF SENEGAL**

Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Itinérant, Conseiller Spécial du Président de la République, Chargé des Sénégalais de l'Extérieur,

Représentant Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères

Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Italie à Dakar

Monsieur le Représentant du Président de l'Assemblée Nationale

Monsieur le Représentant du Conseil Economique et Social

Monsieur le Coordonnateur du Réseau des Parlementaires sur les Migrations et Les droits Humains

Messieurs les Sénateurs et Députés

Monsieur le Représentant du Ministre des Sénégalais de l'Extérieur

Monsieur le Président de l'ANOLF Italie

Monsieur le Secrétaire Général de la CNTS

Chers invités

Permettez-moi d'emblée de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée des plénières de l'ANOLF et de vous présenter de manière sommaire notre association.

L'Association Nationale Outre Les Frontières (ANOLF) est une association sénégalaise à but non lucratif, créée en 2001. Promue et soutenue par la Confédération Italienne des Syndicats des Travailleurs (CISL) et l'ANOLF Italie, elle n'est liée à aucune formation et mouvement politique.

L'ANOLF est née pour réaliser un objectif ambitieux et difficile, mais profondément juste. Elle contribue à créer une société ouverte vers les diversités dans un monde toujours plus multiethnique, multiculturel, dans le respect et la valorisation des spécificités ethniques, culturelles et religieuses.

L'ANOLF entend combattre, par ailleurs, le racisme et la xénophobie à travers l'interaction entre les divers groupes sociaux, en favorisant la connaissance réciproque, le respect et les opportunités pour tous, dans une société fondée sur la convivialité pacifique. Les points forts de



ASSOCIATION NATIONALE OUTRE LES FRONTIERES ANOLF / Sénégal

114 Av – André PEYTAVIN Résidence Serigne Massamba MBACKE 2^e Etage appt. F
Tel : +221 33842 40 37 / Fax : +221 33842 40 38 / email : anolfs@orange.sn

l'engagement de l'ANOLF sont : l'égalité dans les droits et devoirs, telle que l'expression d'un «civisme» mature, indispensable pour toute société.

L'ANOLF a pris sur elle-même l'initiative d'organiser ce forum pour sensibiliser les gouvernements sénégalais et italien de la nécessité de la signature des conventions relatives à la sécurité sociale pour garantir aux migrants les droits fondamentaux et la signature des accords bilatéraux en matière de travail qui prévoient un quota d'entrées régulières et des cours de formations professionnelles sur place.

Signalons au passage que la migration sénégalaise en Italie est constituée en majorité de travailleurs. Elle est difficilement mesurable du fait de son caractère spontané depuis la suppression, en 1981, de l'autorisation préalable de sortie du territoire national. Jadis orienté vers la France et les anciennes colonies françaises d'Afrique pour des raisons historiques et linguistiques, le champ migratoire sénégalais est devenu multipolaire et fluctuant.

A partir des années 80, l'Italie est devenue le nouvel eldorado des migrants sénégalais. C'est pourquoi la coopération sénégalalo-Italienne est, aujourd'hui l'une des plus dynamiques et constitue un axe majeur dans les accords bilatéraux qui lient notre pays à l'Europe. Cette volonté affichée par les deux Etats sénégalais et italien se justifie par:

- L'intensité de la circulation migratoire observée entre les deux pays;
- Les problèmes liés aux droits de l'homme engendrés;
- L'importance numérique de sénégalais vivant en Italie et le rôle éminemment important qu'ils jouent dans les économies nationales;
- La migration considérée comme un voyage vers la pauvreté, et qui est en réalité une véritable opportunité pour le marché du travail italien et une source financière importante pour le Sénégal.

Cependant, il faut noter que ces émigrés sénégalais éprouvent d'énormes difficultés dans leurs conditions de travail, de logement et de sécurité sociale. Leurs intérêts stratégiques sont difficilement pris en compte du fait de l'absence d'accords effectifs en matière de travail et de sécurité sociale entre le Sénégal et l'Italie.

Cet état de fait pénalise les travailleurs émigrés sénégalais vivants et exerçants légalement en Italie et qui se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers d'individus. L'Association Nationale Outre Les Frontières (ANOLF) qui assiste chaque année des milliers de sénégalais réguliers ou clandestins et leurs familles restées au pays, se veut d'être un vecteur d'information et de sensibilisation pour inciter les Etats comme le nôtre, à saisir l'opportunité que leur offre la migration en tant que pays de départ en acceptant de se retrouver dans un grand ensemble pour négocier et signer des conventions de partenariat en matière de travail avec les pays d'accueil.

Nous sommes convaincus à l'ANOLF qu'à ces conditions, l'immigration peut être considérée comme source de développement en témoigne les transferts de devises effectués par ces émigrés sénégalais.

Le tampon fondamental et crucial pour la gestion du phénomène migratoire serait la signature des accords bilatéraux entre le Sénégal et l'Italie en matière de travail qui prévoient un quota d'entrées régulières et des cours de formations professionnelles organisés au Sénégal.



ASSOCIATION NATIONALE OUTRE LES FRONTIERES ANOLF / Sénégal

114 Av – André PEYTAVIN Résidence Serigne Massamba MBACKE 2^e Etage appt. F
Tel : +221 33842 40 37 / Fax : +221 33842 40 38 / email : anolfs@orange.sn

La signature de cet accord garantie au Sénégal, la certitude d'avoir en Italie une communauté régulière qui affronte avec sérénité les éventuels parcours de regroupement familial et de tutelle des enfants avec un flux de transfert constant pour le Sénégal.

Les enjeux nouveaux à gérer, telles que la garantie aux migrants les droits fondamentaux comme le paiement des allocations familiales, dans le cas où les émigrés voudraient maintenir leurs enfants moins âgés au Sénégal, la possibilité au travailleur de réunir les cotisations qu'il a obtenues au Sénégal avec celles obtenues en Italie pour l'assurance et la pension, sont autant de facteurs qui ont motivé l'ANOLF à organiser ce forum afin qu'au sortir de cette rencontre, un plaidoyer soit sorti pour aider à la signature d'accords aidant à régler les flux migratoires entre le Sénégal et l'Italie et garantissant aux travailleurs immigrés des emplois réguliers qui leurs évitent en quelque sorte une vie de clandestins sûrement porteuse de souffrance et de marginalisation dues aux drogues, aux vols etc.

La signature de l'accord bilatérale de coopération en matière de travail entre l'Italie et le Sénégal permettra à cours sur de:

- Réguler et organiser les flux des travailleurs migrants ;
- Lutter contre l'émigration clandestine, la traite et le trafic des êtres humains, en faveur d'une émigration légale;
- Régler l'entrée en Italie pour raisons de travail salarié, saisonnier et non saisonnier, des ressortissants sénégalais, conformément aux lois italiennes en vigueur et relatives à l'entrée dans le territoire de la République italienne pour raisons de travail des citoyens n'appartenant pas à l'Union européenne;
- Organiser des cours de formation professionnelle au Sénégal;
- Signer les conventions relatives à la sécurité sociale pour garantir aux migrants les droits fondamentaux.

C'est fort de tous ces points positifs que l'ANOLF souhaiterait la signature de ces accords au bénéfice des travailleurs des deux (2) Etats.

Je ne saurais terminer mon discours sans pour autant remercier l'ensemble des autorités étatiques, parlementaires, les organisations de la société civile, les universitaires et les experts en migration qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce forum.

Nous profitons de cette occasion pour leur demander d'accepter de porter le plaidoyer retenu a la fin de ce forum pour une gestion concertée des flux migratoires entre l'Italie et le Sénégal.

J'ose espérer aussi que les conclusions assorties de ce forum auront un écho favorable de la part des autorités étatiques Sénégalaises et Italiennes.

Je vous remercie de votre aimable attention

Monsieur Talla CISSE,
Président ANOLF Sénégal